• Double victoire des associations contre le projet de Direct Energie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement



Coup double pour les riverains et associations lancés dans une lutte de longue haleine ! **Le Tribunal administratif d'Amiens a donné raison aux opposants à ce projet en annulant l'autorisation ministérielle accordée à Direct Energie pour exploiter la centrale et en annulant également la décision du conseil municipal de Verberie.** Celle-ci avait pris la décision de déclasser, en octobre 2009, des terres agricoles pour inviter Direct Energie à lancer son projet de centrale thermique à gaz, en dépit de l'avis négatif du commissaire enquêteur et de la forte contestation des riverains.

Le Tribunal a retenu les arguments des associations **Pas de Centrale en Basse Automne, ROSO, Picardie Nature, mais aussi du Parc Naturel Oise Pays de France**, qui signalaient depuis le début l'incompatibilité de ce projet avec le site de Verberie, les insuffisances de l'évaluation des impacts du projet sur la zone Natura 2000, le bioccoridor, mais également l'absence de mesures compensatoires, etc.

Cette double victoire semble sceller définitivement l'avenir de ce projet, tant il paraît difficile de revenir sur les deux décisions concomitantes du Tribunal. Un grand soulagement pour les riverains, associations, PNR Oise Pays de France et les élus opposés depuis le début à ce projet gigantesque et espérer un avenir meilleur pour la préservation de l'environnement.

Info de dernière minute : le conseil municipal de Verberie a décidé de faire appel de la décision du Tribunal Administratif. A l'inverse, les services du ministère ont refusé de poursuivre la procédure. Nous attendons confirmation de la décision.

Pour plus d'infos, connectez vous sur :
http://www.pasdecentrale.fr/

• Mais où en est-on dans la protection du coteau de Chartèves ?

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le coteau de Chartèves fait l'objet d'un débat passionné depuis plusieurs années sur sa mise en viticulture. Picardie Nature, grâce aux observations de ses naturalistes bénévoles, a toujours fait part de la très grande richesse patrimoniale du Coteau Pseautier et de l'absolue nécessité de le préserver.

Ce coteau représente l'une des dernières pelouses calcaires de la Vallée de la Marne axonaise encore libre de viticulture industrielle. Elle constitue également un point nodal de grande importance dans le réseau des pelouses calcaires du sud de l'Aisne. Sa mise en viticulture détruirait non seulement